Banqueroute simple. — La loi prescrit aux commerçants de tenir une comptabilité régulière et de dresser exactement inventaire : la sanction de ces dispositions ne se rencontre guère que dans le cas de faillite. Aussi D..., dont la faillite a été déclarée par le tribunal de commerce de Roubaix, se voit traduit devant la juridiction correctionnelle pour avoir contrevenu à ces prescriptions légales.

D'après le rapport de Me Gambar, syndic, il aurait même aliéné son cheval et sa voiture au moment de sa cessation de paiements, pour payer de préférence certains créanciers. D... explique qu'il n'a porté dans ces agissements aucune mauvaise foi ; qu'il s'est efforcé de se tirer jusqu'au dernier moment du mauvais pas où le mauvais état de ses affaires l'avait engagé; que, quant à l'insuffisance de ses livres de commerce, il déclare que bien des boulangers se trouvent dans la situation où il a été lui-même à ce point de vue.

C'est en tenant compte de ces considérations que le tribunal ne le condamne qu'à huit jours de prison.

Vol par une enfant de treize ans. — Philomène B.., de Tourcoing, est inculpée d'avoir volé des gâteaux, du vin, des rubans à une voisine chez laquelle elle était employée comme ouvrière.

La plaignante signale aussi cette jeune fille de treize ans, comme l'auteur du vol de quelques francs et pièces de monnaie qui étaient recueillis avec soin sou par sou dans une tirelire depuis le mois de septembre et qui avaient subitement disparu.

Le Tribunal, jugeant cette partie du délit insuffisamment établie, et considérant que quant aux autres objets ils ont été dérobés par l'enfant agissant sans discernement, acquitte Philomène D... et la remet à son père.

Conséquences d'une lutte à Pont à Marcq. — Quatre dragons ne valent pas un fantassin, disait Cardon. — Tu en as menti, ripostait Jules Pollet, l'inculpé, qui met à la porte de son cabaret son interlocuteur. — Cette discussion militaire devait fatalement se terminer par un combat : ce qui eut lieu. Il résulterait de l'enquête que Cardon n'a fait que se défendre et a été fort maltraité, si l'on en croit le certificat du médecin; il aurait même été relevé mourant, et est resté quinze jours sans pouvoir travailler. Cardon se porte partie civile et obtient 75 fr. de dommages-intérêts. Jules Pollet reçoit, lui, huit jours d'emprisonnement.

PETITE CORRESPONDANCE

C. L. T. — Oui vous pouvez vous représenter. Mais il y a une demande à faire au général en chef. Donnez votre adresse au rédacteur militaire par correspondance, et il vous écrira en vous donnant le texte de la lettre à adresser.

M. Pouzet, capitaine, 8, rue Vieille Comédie, Lille.

NORD

La taxe sur les sucres. — L'entrevue des députés du Nord avec M. Rouvier n'a pas eu le caractère que lui prête la note officieuse qui a été communiquée, et dont nous parlons ailleurs.

Au début pr ncipalement, M. Rouvier s'est montré d'une violence extrême.

Tout d'abord, il s'est montré absolument hostile aux revendications de l'industrie sucrière, soutenant que les députés ne représentaient que des intérêts particuliers, tandis que lui, comme ministre, il devait prendre en main les intérêts du Trésor.

M. de Mahy répondit que M. Rouvier était en train de tuer la poule aux œufs d'or.

Le ministre, très embarrassé, prononça cette parole imprudente : « Mais les fabricants de sucre acceptent le droit de dix francs », et il prit à témoin M. Macherez.

Devant les protestations énergiques des autres députés du Nord, M. Rouvier essaya de retirer le mot en disant qu'il ne s'agissait que du droit de 15 fr.

A la fin de l'entrevue, M. Rouvier se calma un peu, et fit entendre qu'il ne poserait pas la question de confiance à ce sujet.

PAS-DE-CALAIS

Calais. — *La Musique de la garde républicaine.* — La musique de la garde républicaine s'est embarquée hier à Calais, à bord du paquebot français « Pétrel », allant à Douvres.

A départ, la musique a joué la « Marseillaise ».

Elle se rend à Londres pour donner un concert à la tête de demain à l'Exposition française.

Sur le même paquebot se trouvait la princesse Frédérika de Hanovre.

BELGIQUE

Mouscron. — On nous prie de rappeler au public le grand concert qui sera donné dimanche prochain, à cinq heures et demie dans le jardin du cercle l'Avenir, par l'*Harmonie royale* avec le bienveillant concours de l'harmonie municipale de Tourcoing, sous la direction de M. Grisey.

Voici le programme de la fête. 1re partie : 1. Marche triomphale, par l'*Harmonie Royale*; 2. *Guillaume Tell*, par l'Harmonie municipale de Tourcoing; 3. le *Bal Masqué*, 4. *Hérodiade*, 2e partie : 5. *Balleted'Hamlet*, par l'Harmonie de Tourcoing; 6. *Rigoletto*; 7. *Aubade Printanière;* 8. Grande ouverture.

On peut se procurer des cartes au local, et chez M. H. Lerouge; le prix d'entrée pour les personnes étrangères à la société est fixé à un franc.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 4 juillet.* — Zoé Debacker, rue de Tourcoing. — Alfred Pauwels, rue Jacquart. — Albert Walle, rue Solférino. — Pauline Picke, rue Turgot. — Emma Joiris, rue des Fosses, 76. — Léon Huylebrock, rue de l'Epeule. — Anna Endron, rue Daubenton, 34. — Pierre Boucher, rue Saint-Laurent, 20. — Arthur Accart, rue Manflit, 2. — François Delever, rue du Tilleul. — Pauline Michiels, rue de la Vigne. — Marguerite Allard, rue de Condé, 23. — *Déclarations de décès du 4 juillet.* — Sophie Danset, 85 ans, Hospice Civil. — Adolphe Lapauw, 1 mois, rue Jacquart. — Madeleine Hasbroucq, 2 jours, rue Lacroix, 76. — Hermance Moyart, 50 ans, rue du Coq-Français. — Marie Liagre, 16 ans, rue des Sept-Ponts. — Vercamer, présenté sans vie, rue de la Planche-Trouée.

WATTRELOS. — *Déclarations de naissances du 26 juin au 3 juillet.* — Henri Vrack, Crétinier. — Henri Herman, rue du Congo. — Julia Piron, Sartel. — Marguerite Merchier, Houzarde. — Albert Wauters, Touquet. — Pierre Perin, Place. — Joseph Leblanc, Congo. — Philomène Desmedt, rue de Roubaix. — Léonie Vandenbussche, Sartel. — Germaine Catteau, Crétinier. — Camille Duquenne, rue de Roubaix. — Octavie Demeulemeester, Laboureur. — Berthe Destoop, rue du Moulin. — Paul Vanhuille, Vieille-Place. — *Publication de mariage.* Achille Mylle, 29 ans, tisserand, et Philomène Sénécaux, 20 ans, tisserande. — *Déclarations de décès du 26 juin au 3 juillet.* — Tharaile Delerue, 8 mois, Petit-Tournay. — Euphrasie Debruyne, 4 mois, Touquet. — Henri Castel, 64 ans 4 mois, tisserand, Vieille-Place. — Désiré Lefebre, 43 ans, garçon brasseur, rue Pierre Catteau. — Marie Dhoine, 16 ans 8 mois, sans profession, Martinoire. — Alphonse Patman, 19 mois, Marlière. — Silvie Motte, 35 ans 7 mois, modiste, Baillerie. — Sidonie Bossue, 64 ans 1 mois, ménagère, Beaulieu.

HEM. — *Déclarations de naissances du 15 au 30 juin.* — Louis Delerue, hameau de Trois-Baudets. — Désiré Duquesnes, hameau de Trois-Baudets. — Suzanne Picavet, hameau du Voisinage. — Marie Decottignies, hameau de l'Hespempont. — Germaine Sequin, hameau du Petit-Lannoy. — *Publications de mariages.* — Louis Delcour, journalier, à Hem, et Angélique Demeuldre, ménagère à Hem. — Jean-Baptiste Dupret, ouvrier jardinier, à Hem, et Rosalie Desplanque, journalière à Hem. — *Déclarations de décès du 15 au 30 juin.* — Julie Lelièvre, 6 semaines, hameau du Petit-Lannoy. — Georges Demalines, 8 mois, hameau du Petit-Lannoy. — Henri Lechef, 29 ans, hameau du Petit-Lannoy. — Jules Jovenaux, 9 mois, hameau de Trois-Baudets. — Emile Pluquet, 3 mois, hameau du Petit Lannoy.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 4 juillet.* — Julien Thomas, rue des Carliers. — Anatole Delahaye, rue du Calvaire. — Berthe Delemarle, rue Dumortier — Georges Hernaniseen, rue du Dragon. — Aristide Corsellis, rue de Guisnes. — *Déclarations de décès du 3 juillet.* — Albert Louillieux, 3 mois 18 jours, rue Auber. — Delphine Vanloqueren, 64 ans 10 mois, rentière, rue Charzy. — Germaine Beuscart, 7 mois, ruelle Moreau. — Jeanne Laval, 2 ans 8 mois, rue de l'Epine.

MOUVEAUX. — *Déclarations de naissances du 26 juin au 3 juillet.* — Joséphine Rozet, les Duriez. — Emile Lefebvre, la Motte.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille D'HALLUIN-BAELDE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur François-Désiré D'HALLUIN, décédé à Croix le 4 juillet 1890 à l'âge de 35 ans et 7 mois, administré du Sacrement de l'Extrême-Onction, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut solennels, qui auront lieu le dimanche 6 courant, à 4 heures, en l'église de Croix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Progrès.

Les amis et connaissances de la famille LIAGRE-LEFEBVRE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Mademoiselle Marie-Louise LIAGRE, décédée à Roubaix, le 4 juillet 1890, dans sa 17e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut solennels, qui auront lieu le dimanche 6 courant, à 3 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Sept-Ponts, fort Mazure, 13.

Les amis et connaissances de la famille SCRÉPEL-MOYART qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Hermance-Joseph MOYART, veuve de M. Emile-Désiré SCRÉPEL, décédée à Roubaix, le 3 juillet 1890, dans sa 56e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le dimanche 6 courant, à 9 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 7 dudit mois, à 10 heures, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le même jour, à 6 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Coq Français, 121.

Les amis et connaissances de la famille MADRIEUX-BODELLE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Juliette BODELLE, décédée à Lannoy, le 3 juillet 1890, dans sa 48e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 7 courant, à 9 heures 1/2, en l'église de Lannoy. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Bouchers, 14, à 9 heures. L'Obit solennel du mois sera célébré le lundi 11 août, à 9 heures 1/2. La Messe du Rosaire sera dite le vendredi 18 juillet, à 7 heures, en la même église.

Les amis et connaissances de la famille DESOUBRIVERSLUYS qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Adèle-Eugénie VERSLUYS, décédée à Croix, le 3 juillet 1890, à l'âge de 74 ans et 8 mois, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 7 courant, à 9 heures, en l'église de Croix. — L'assemblée à la maison mortuaire, à 9 h. 1/2, rue de l'Avenir, 18. L'Obit du mois sera célébré le lundi 4 août, à 9 heures, en ladite église.

Les amis et connaissances de la famille LANDRAGIN-MAILFAIT, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Jean-Nicolas LANDRAGIN, veuf de Dame Hortense MAILFAIT, décédé à Roubaix, le 4 juillet 1890, dans sa 70e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 7 courant, à 9 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, boulevard Gambetta, 7.

Un **Obit solennel anniversaire** sera célébré au Maître-Autel de l'église **Saint-Sépulcre**, à Roubaix, **le lundi 7 juillet 1890, à 10 heures**, pour le repos de l'âme de Dame **Zoélie-Marie-Julie BONNAVE**, épouse de M. **Alfred REBOUX**, pieusement décédée à Roubaix, le 21 juillet 1889, à l'âge de 40 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel sera célébré au Maître-Autel de l'église de Linselles, le lundi 7 juillet 1890, à 11 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Baptiste SEUT, en religion Frère THARSICE, ancien directeur de l'école communale de Linselles (1838 à 1866), décédé à Yao, Ile des Pins (Nouvelle Calédonie), le 29 mars 1890, dans sa 61e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église du Saint-Rédempteur, à Roubaix, le lundi 7 juillet 1890, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Baptiste LEMAIRE, époux de Dame Sophie DHELLEMMES, décédé à Roubaix, le 6 juin 1890, dans sa 62e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

L'Association des anciens élèves de l'Institution Notre-Dame des Victoires fera célébrer une Messe de Requiem, le lundi 7 juillet 1890, à 8 heures, dans la Chapelle de l'Etablissement, pour le repos de l'âme de Monsieur Victor GLORIEUX, membre de l'association, décédé à Boulogne-sur-Seine, le 27 juin 1890, dans sa trente-septième année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

M. et Mme Nestor LEMAIRE-MASQUELIÉ feront célébrer un obit solennel du mois au Maître-Autel de l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 7 juillet 1890, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Célestin-Ferdinand-Alphonse LEMAIRE, veuf de Dame Léonie PLISSART, décédé à Roubaix, le 27 mai 1890, dans sa quatre-vingt-troisième année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église Notre-Dame, à Roubaix, le mardi 8 juillet 1890, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame Laure-Adèle-Charlotte COMERRE, épouse de M. Oscar-Julien LEBURQUE, décédée à Roubaix, le 13 juillet 1889, dans sa 42e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le mardi 8 juillet 1890, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Frédéric-Pierre PEERS, époux de Dame Marie VANLAETHUM, décédé à Roubaix, le 4 juin 1890, dans sa 21e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Ceux qui digèrent mal

« Une mauvaise digestion, disait un docteur de mes amis, bien connu à Paris, c'est les trois quarts du temps le début d'une maladie.... à moins que ça n'en soit la conséquence ! » — Or, la plupart des embarras gastriques proviennent d'une accumulation de bile, glaires, viscosités humeurs lymphatiques de l'estomac, etc. Pour les dissiper rapidement, employez le Rob Lechaux très précieux dans les affections des voies digestives et urinaires. Par son action dépurative et laxative, il fluidifie les glaires, dissipe les ballonnements du ventre, les points de côté, supprime les crampes d'estomac si douloureuses, et fait disparaître les vents en absorbant et en neutralisant les gaz. Enfin, en rendant les digestions faciles, il donne un teint frais, il fait le caractère aimable.

L'inventeur, M. Lechaux, pharmacien, à Bordeaux, expédie 3 flacons franco contre mandat 12 francs et 6 flacons pour 21 francs. Il y joint la brochure intéressante (52e édition) qu'il a publiée sur la Régénération du sang. 23195

TRIBUNAUX

LE PROCÈS DES NIHILISTES A PARIS

Paris, 4 juillet. — Aujourd'hui, à midi, se sont ouverts, sous la présidence de M. Toutee, devant la 9e chambre, les débats du procès des terroristes russes.

Le siège du ministère public est occupé par M. le substitut Lombard.

Mes Millerand, Puech, Durier et Raiberti sont au banc de la défense.

Vingt-neuf arrestations avaient été faites au début des perquisitions ; neuf seulement ont été maintenues : voici les noms des neuf accusés :

Reinstein et sa femme, Lavrenius, Mlle Bromberg, Stepanoff, Katchintzeu, Levof, Nakachidze, Hoecklemenn de Landesen.

Ce dernier est en fuite.

Vingt témoins ont été assignés.

L'affluence est énorme aux abords du palais, et il est impossible au public de pénétrer dans la salle d'audience.

Après la lecture de l'acte d'accusation, qui est très long et qui ne relate rien de bien intéressant, les journaux ayant déjà fait connaître l'affaire dans tous ses détails, on procède à l'interrogatoire des accusés.

La physionomie de quelques-uns des prévenus est intelligente et énergique ; presque tous ont besoin de recourir à un interprète pour donner leurs explications.

L'interrogatoire a lieu sans incident et sans grand intérêt ; il ne porte que sur les faits matériels de la découverte des engins explosibles.

Quand les prévenus ont vu que Landesen n'était pas arrêté, ils l'ont considéré comme un agent provocateur.

On demande à Leworff s'il reconnaît avoir essayé des bombes dans les bois du Raincy.

L'inculpé prétend qu'il a été blessé en sortant de Russie, par des douaniers qui ont tiré sur lui.

Au sujet des tubes de verre trouvés chez lui, il répond qu'il les avait pour des expériences chimiques.

D. Avez vous connu Landesen ? — R. Non.

M. de Millerand. — Comment la police a-t-elle pu connaître l'endroit de la forêt du Raincy où les expériences ont eu lieu.

M. le Substitut. — La police a fait des recherches qui ont abouti.

M. le Président fait remarquer qu'il y a une coïncidence fâcheuse pour Leworff, entre ses blessures et les expériences du Raincy.

L'audience est suspendue.

Pendant la suspension d'audience, des personnes appartenant à la colonie russe apportent aux prévenus du vin et des comestibles qu'ils se partagent en souriant.

L'audience est reprise à quatre heures.

M. le président donne des renseignements sur Landesen qui aurait disparu le 15 au matin ; ce serait lui qui aurait remis aux prévenus les bombes saisies en leur indiquant le moyen de les remplir. On entend ensuite les témoins.

M. Athalin, juge d'instruction, dépose.

Me Millerand. — M. le juge d'instruction se rappelle-t-il que le 14 juin Reustein lui a parlé de Landesen en lui indiquant son domicile?

M. Athalin. — Avant le samedi 14, Rensten ainsi que Lavrenius avait manifesté l'intention de me désigner un complice.

Lavrenius. — Dites un agent provocateur.

M. Athalin. — Si vous voulez. Mais on ajournait chaque jour cette révélation ; ce n'est que le 14 à 7 heures du soir, que Rensten m'a indiqué le nom de Landesen et son adresse, 43, rue Friedland.

Le mardi, je suis allé avec les inculpés dans la forêt de Raincy et c'est à mon retour que j'ai eu des renseignements sur Landesen. J'ai pu alors remettre un mandat d'amener à M. Goron.

M. Girard, chef du laboratoire municipal, rend compte au tribunal des expériences auxquelles il s'est livré pour reconnaître la nature des substances chimiques trouvées chez chacun des inculpés.

Il n'est pas douteux, selon lui, que tous les instruments et substances saisis étaient destinés à la fabrication de panclostite. Une des bombes était chargée, et c'est avec beaucoup de peine qu'on a pu la dévisser.

Les éclats trouvés dans la forêt du Raincy sont de même nature que la substance qui a servi à faire la bombe saisie. Les panclostites seuls ne sont pas dangereux; c'est par une combinaison de plusieurs substances avec les panclostiles que l'on détermine des explosions d'une puissance extrême.

Les *défensours adressent diverses questions* à M. Girard et procèdent ensuite à l'examen des scellés.

La caisse renfermant des bombes cylindriques ayant été ouverte, l'expert Girard en fait la démonstration.

Le public montre quelque appréhension, il en est de même pour les bombes sphériques.

Le président donne l'ordre d'introduire le témoin Argaut, directeur de la maison Fontaine.

C'est ce témoin qui a dénoncé Mackhthize.

M. Argaut a fait construire, sur la demande du juge d'instruction, un appareil conforme au dessin que l'un des nihilistes lui avait remis.

On représente cet appareil à M. le président, qui y introduit les deux petits tubes qui s'adaptent parfaitement.

Une longue discussion se produit sur la question de savoir si les instruments commandés par Lavernius pouvaient servir à l'usage scientifique auquel il les destinait selon lui.

M. Gabrel reconnaît que Mlle Bromberg a prétendu, dès la perquisition faite chez elle, qu'elle ignorait ce que contenait la valise saisie et qu'elle ne voulait pas faire connaître la personne qui la lui avait remise.

M. le Président lui demande si, lorsqu'il a perquisitionné, il a retrouvé le journal du 21 avril.

Le témoin. — Lorsque nous sommes arrivés au poste, nous avions enveloppé les bombes avec des journaux.

M. le Président. — Il est possible que ce journal ait été remis par vous.

Le témoin. — C'est probable qu'au moment où l'on a ouvert la valise il n'y avait pas de journal dedans.

Cette déposition, qui enlève la charge la plus grave qui pesait sur Mlle Bromberg, produit une vive émotion.

La prévenue sanglotte et manque de se trouver mal.

On arriva enfin aux témoins à décharge.

Un préparateur de chimie, M. Mergié, qui a travaillé longtemps avec Lavernius sait que celui-ci cherchait à inventer un instrument propulseur, au moyen du gaz liquéfié. Il avait commandé une fontaine à récipient pour faire des essais de son invention.

MM. Lafont, Caflot, déposent dans le même sens.

L'audience est levée et renvoyée à demain à 9 heures.

BULLETIN INDUSTRIEL
ET COMMERCIAL

Les laines de Pensylvanie en 1889

Les marchés de laine de la Pensylvanie ont été sérieusement éprouvés dans le courant de 1889.

L'année avait commencé dans de bonnes conditions, mais la demande était faible et, avant le printemps, les prix ont commencé à baisser. En mai, le marché s'est relevé tant soit peu pour retomber bientôt. La plupart des marchés de Philadelphie, qui au printemps dernier avaient acheté des laines dans l'Ouest, ont fait des pertes sérieuses, et quelques-uns ont été amenés à faire faillite.

C'est généralement avant le mois d'août que les prix ont été le plus élevés, et il est à remarquer qu'ils étaient beaucoup plus bas à la fin qu'au commencement de l'année.

Il y a plus de marchandises en magasin au 1er janvier 1890, qu'il n'y en avait eu à cette date depuis sept ans.

L'*American Wool Reporter* estime comme suit les quantités en magasin :

		1888	1889
Philadelphie.....	livres	8.000.000	12.967.000
New-York.....	»	8.593.000	9.079.000
Boston.....	»	21.406.157	36.084.659
Chicago.....	»	2.750.000	4.235.000

Laines

Buenos-Ayres, 3 juillet.

Agio sur l'or : 265 ./..

Anvers, 5 juillet.

En disponible, il a été traité 52 balles La Plata et .. Australie.

Le Havre, 4 juillet.

(*De notre correspondant particulier.*)

Laines. — A terme le ton du marché s'est sensiblement raffermi ; il s'est traité un très bon courant d'affaires à prix en nouvelle hausse, et la cote de ce matin a été établie comme suit : juillet et août sans changement, septembre hausse 0,50 centimes, octobre 1 franc, novembre 1 fr. 50 c., décembre 2 fr.; janvier à mai sont restés inchangés.

Cette après-midi, d'après les avis de Londres et la hausse des laines peignées, on a continué à marcher à la hausse et les cours ont été baissés de 3 francs pour juillet à octobre et de 2 francs pour novembre et décembre ; les autres mois ont été haussés de 1 franc ; à ces différents prix, il s'est traité passablement d'affaires.

En clôture, on cotait comme suit : janvier à mai 163 ; juillet et août 165 ; septembre 166 ; octobre à décembre 167.

Voici le détail des ventes qui s'élèvent à 1,600 balles :

150 b. Buenos-Ayres sur août de 164 à 164,50; 100 b. dito sur septembre à 164,50; 525 b. dito sur octobre de 164 à 167; 375 b. dito sur novembre de 165 à 167; 150 b. dito sur décembre à 165; 50 b. sur février à 162; 250 b. sur mars à 162.

Le Havre, 5 juillet, 9 h. 50 matin.

Voici le résumé de la huitaine :

Arrivages : 245 balles Buenos-Ayres ; 98 b. Algérie ; 89 b. Chili ; 3 b. Curaçao et 18 b. Espagne.

Ventes : 126 balles Algérie et 106 b. Chili.

Expédition directe : 27 balles Pérou.

Stock : 3.199 b. Buenos-Ayres, dont b. ancienne tonte et 246 b. nouvelle; 189 Montevideo ; .. b. Orient; 302 b. Chili; 22 b. Pérou; 106 b. Algérie; 50 b. Espagne; ... b. Salonique; 113 b. Smyrne; .. b. Bombay; 114 b. Levant ; 34 b. des Indes; .. b. Russie; ... b. Tunisie ; .. b. Rio-Janeiro; 3 b. Curaçao et ... b. poil de chameaux.

A terme : ventes 4.000 balles, de 158.50 à 168, la clôture est ferme avec acheteurs aux prix pratiqués.

Angerville, 30 juin.

Amenées sur le champ de foire, 54 voitures de laine savoir : 20 Guimbardes contenant chacune 200 toisons à 4 kil. chaque..... 16.000 kil.
34 carrioles contenant 80 toisons à 4 kilog..... 10.880 »
50 sacs de laine d'agneau à 25 kilog. chaque..... 1.250 »
Total..... 28.130 »

Laine mère de 1 fr. 50 à 1 fr. 60 le kil. — Prix moyen 1.50.

Laine d'agneau de 1 fr. 60 à 1 fr. 70 le kil. Prix moyen 1 fr. 60.

Marchés français

Fourmies, 3 juillet.

Laines brutes. — A Londres, la baisse est bien moindre que celle que l'on avait escomptée, et les prix sont plus fermes que les premiers jours. En bonne laine, on est heureux lorsqu'on peut trouver à acheter avec cinq pour cent de baisse sur les prix de clôture de mai.

En Plata et en laines de France, les prix sont inabordables.

Peignés. — Depuis huit jours, on a acheté passablement de peignés et les prix sont de 0 fr. 10 à 0 fr. 20 plus élevés que lors du dernier bulletin.

Façons de peignage. — Le peignage de la région continue à être dans une bonne situation. Les prix pratiqués restent les mêmes.

Blousses. — Sans changement depuis quinze jours.

Façons de filature. — Depuis le dernier bulletin il y a une nouvelle amélioration à signaler dans les prix de façon, et les offres de chargements sont plus nombreux.

Fils. — Ainsi que le prouvent les relevés du conditionnement, les fils continuent à s'enlever au fur et à mesure de la production. Il n'y a aucun stock et les prix se sont raffermis.

Tissus. — Après avoir pratiqué des prix très bas, on résiste maintenant pour les affaires nouvellement proposées, et la baisse paraît bien arrêtée.

Condition publique des laines, soies et cotons

Relevés bi-mensuels comparatifs du 19 juin au 2 juillet inclus.

	1889	1890
Laine peignée..	142.678 k. 50	120.425 k. 40
» filée.....	189.155 k. 00	233.472 k. 40
Ensemble.....	331.833 k. 50	353.897 k. 80
Titrages.....	632	768

(*Bulletin bi-mensuel*).

Marchés anglais

Bradford, 3 juillet.

Laines. — Il y a, en général, un peu plus d'activité bien qu'on ne signale pas beaucoup d'augmentation dans les achats.

Les détenteurs sont moins disposés à baisser, et les acheteurs ont plutôt confiance que les prix ne descendront pas probablement au-dessous de la limite actuelle.

Il est certain que les laines anglaises ne peuvent pas s'acheter dans la contrée, aux cours pratiqués sur ce marché et que, pour les laines coloniales, il est impossible de vendre les peignés d'Australie à la parité des prix courants de la vente de Londres.

Le mohair reste stationnaire, et l'alpaca se traite dans des conditions qui dénotent de la fermeté.

Fils. — Pour l'exportation, les affaires sont encore restreintes et se traitent avec beaucoup de prudence.

Pour le commerce du pays, les achats se font modérément, mais la demande en fils d'Australie n'est pas suffisante pour assurer la pleine alimentation des machines. Il n'y a pas de changement dans les prix. Les filateurs de laines anglaises sont disposés à résister à la baisse, en raison de la fermeté des cours de la laine brute.

Tissus. — L'exécution des ordres d'Amérique a beaucoup occupé quelques fabricants. Ou presse la livraison de certains articles fins draperie d'exportation. Les affaires avec le pays et les colonies sont satisfaisantes.

Cotons

(*Télégrammes de* M. BULTEAU-GRIMONPREZ)

Le Havre, 5 juillet.

Ventes : 153 balles. Marché soutenu.

Liverpool, 5 juillet.

Ventes : 8.000 balles. Marché soutenu.

New-York, 4 juillet.

Fête.

(*Dépêche communiquée par* M. LÉON CLERC)

Liverpool, 5 juillet, 11 h. 09.

Ventes 6.000 balles. Marché lourd avec peu d'affaires, baisse 3/64 d. sur les cours d'hier.

Livraison : août-septembre 6 23/64 d. ; septembre-octobre 5 62/64 d. ; octobre-novembre 5 52/64 d. ; novembre-décembre 5 50/64 d. ; décembre-janvier 5 49/64 d.

Le Havre, 4 juillet.

(*De notre correspondant particulier*)

Cotons. — Le marché à terme reste calme, les cours de ce matin sont restés sans changement pour les mois de juillet et août, et baissés de 12 1/2 pour les autres mois.

Cette après-midi, il s'est traité quelques affaires sur le courant du mois avec 3/8 de baisse, les autres époques sont en nouvelle diminution de 12 c. à 12 cent. 25.

En clôture, on cotait comme suit :

Janvier et février 69 1/8; mars 69 1/4; avril 69 3/8; mai 69 1/2; juillet 74 3/4; août et septembre 74 1/2; octobre 72; novembre 70; décembre 69 1/8.

Pour le disponible, le marché est resté dans la même disposition et nous avons eu le placement de quelques petites affaires, à prix établis dans la parité des cours précédents.

Les affaires se sont élevées à 528 balles, dont voici le détail : 102 balles New-Orléans à 75.50 ; 50 balles Texas à 76 ; 100 balles dito à 75 ; 150 balles Amérique à 175 , 30 balles Georgie à 74.50; 96 balles Cocanadah à 54.50. On écrit de Manchester: les perspectives pour la nouvelle récolte dans l'Inde sont jusqu'à présent entièrement favorables, les terres ont été bien préparées, et dans quelques endroits les semailles sont déjà commencées.

Aux Etats-Unis, on s'attend à une prompte solution de la question d'argent. Le comité de la conférence appelé à régler le différend entre le Sénat et la Chambre, se réunira ces jours-ci.

A Liverpool, les futurs sont en baisse de 1/64d. Les ventes du disponible s'élèvent à 8000 balles dont 7000 pour la filature. Les Amériques sont calmes et soutenus. les vendeurs ne pressent pas à la vente. Les Surates ont une demande en augmentant à prix sans changement.

Manchester, 2 juillet.

Tissus et fils. — Quelques ordres en tissus d'exportation ont été exécutés, en majeure partie, pour le Continent et l'Inde. La consommation opère aussi un peu plus, mais les fabricants, trouvant toujours les prix courants trop élevés, les transactions ne sauraient prendre quelque extension. Pour tissus, demande calme, mais prix généralement bien soutenus.

Lin, Jute et Chanvre

Londres, 3 juillet.

Chanvres. — Aux enchères de ce jour les chanvres de Nouvelle-Zélande se sont vendus à prix soutenus pour les bonnes qualités et plutôt en hausse pour les sortes communes; par contre, les chanvres de Maurice ont fléchi de liv. st. 2; 462 b. Nouvelle-Zélande en majeure partie vendues, common liv. st. 17.15, fully fair à good liv. st. 18.10 à 19.5 ; 442 b. Maurice vendues, fair à good roping liv. st. 22.5 à 23.10.

De gré à gré on a fait 1000 balles fair current Manille, exp. juin-juillet, à liv. st. 33 cif. il reste acheteurs ainsi, mais vendeurs à liv. st. 34.

Sucres

LILLE, 5 juillet.

	COTE OFFICIELLE							
	Cours du jour				Cours précéd.			
			Off.		Dem.			
Suc. n° 3 (88 deg.)	31 50	.. ..	..	..	..	..	31 50	.. ..
— acquittés....	84	.. ..	..	..	..	..	84	.. ..
— pain 6 k. n° 1	108	.. ..	..	..	..	..	108	.. ..
Betteraves disp.	35 50	.. ..	..	..	..	..	35 50	.. ..
Mélasse.....	.. ..	.. ..	..	..	..	..	.. ..	.. ..
fin 3/6 disponib.	.. ..	.. ..	..	..	..	..	.. ..	.. ..

BULLETIN FINANCIER

Paris, 4 juillet. — Le marché est toujours nerveux. Après un début faible, on est remonté pour revenir en clôture aux cours d'ouverture.

On fait toujours circuler des nouvelles qui certainement peuvent avoir une certaine influence, mais en réalité le vrai motif de la faiblesse est qu'on cherche à se dégager.

Après 91.20, le 3 o/o finit à 90.97 1/2 ; le 4 1/2 est plus ferme à 106.70.

Le Crédit foncier continue son mouvement de reprise : il finit à 1270. Le cours de 1300 ne peut plus faire doute. La Banque de Paris est ferme à 838.75. Le Crédit Lyonnais se tient bien à 743.50.

Les fonds étrangers sont peu brillants. L'Italien est lourd à 95,55, et cependant c'est demain que se détache le coupon de 2 fr. 17. Le Turc est lourd à 18,37. C'est encore la question de la Bulgarie. En Banque les valeurs minières sont calmes. L'obligation libérée de Porto-Rio se négocie à 283.

Rappelons que c'est le mardi 8 juillet qu'a lieu la souscription aux 6000 obligations de la Compagnie du chemin de fer de Puerto Santa Maria à San-Lucar. A 462,50 prix d'émission, le placement ressort à 5,43 0/0 sans compter la prime de remboursement.

Cours des halles de Roubaix du 5 juillet. — *Légumes :* pommes de terre, 15 à 20 fr. les 100 k. ; oignons, 1.00 les 13 bottes; carottes, fr. 0.20 la botte ; navets, 0.25 la botte ; céleris, 0.10 la botte ; oseilles, 0.75 à .... le panier; andives, . . la doux. ; asperges, 0.90 à 1.25 la botte; poireaux, 1.20 les 13 bottes; choux rouges, 1.20 à .... la douzaine ; choux verts, 0.60 la douzaine; choux-fleurs, 3.00 la douzaine ; salsifis .... la botte ; chicorée de Bruxelles, ... le kilo , pissenlits verts ; petits pois, 0.15 à 0.20 le kilo ; radis, 0.05 la botte; salade laitue, 0.20 à 0.40 la doux.; salade verte, 0.40 le pan